



Madame, Monsieur,

Vous sollicitez pour votre enfant une demande d'admission en section sports nautiques pour **la rentrée 2021**.

La procédure d'admission comporte, dans un premier temps l'examen du dossier de candidature ci-joint qui doit être complété et retourné au collège Les Salières **avant le vendredi 30 avril, 17h00**.

L'admission définitive sera prononcée le **lundi 20 mai** par une commission composée du chef d'établissement et des professeurs coordonnateurs, après examen des dossiers et les renseignements pris auprès des clubs ou associations sportives.

**Cette section sportive s'adresse à des élèves possédant une aisance aquatique satisfaisante, un bon niveau de pratique dans une activité nautique et une motivation importante à suivre cet enseignement complémentaire.**

Principale du collège Présidente de l'association sportive	Pierre DARDILLAC
Professeurs d'EPS du collège intervenants	Benjamin BRONDEAU Julien HANOTE
Educateurs sportifs intervenants	Marie DES GROTTES, DEJEPS Surf club Rétais Elie BOULEGE, Brevet d'état Club Nautique Couardais du Goisil



**Collège Les Salières**  
Avenue de Philippsburg  
17410 Saint Martin de Ré  
Téléphone : 05 46 09 42 91  
Mèl : ce.0171034G@ac-poitiers.fr



## **La Section Sports Nautiques au collège Les Salières :**

Cette section sportive scolaire permet aux élèves de se perfectionner dans les activités nautiques et aquatiques tout en suivant une scolarité normale.

Les élèves pratiqueront obligatoirement le surf, la planche à voile, le stand-up paddle ou la natation. De course à pied et du renforcement musculaire sont aussi prévues pendant l'hiver pour la préparation physique. L'activité sera choisie par les professeurs en fonction des conditions météorologiques.

Cette section sportive se fait en collaboration avec le Surf Club Rétais et le Centre Nautique Couardais du Goisil.

Au-delà de la pratique sportive, la section propose des partenariats avec des sportifs, des cours de météorologie, du sauvetage, du suivi scientifique d'espèces marines avec les écogardes de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Cette section sportive scolaire est proposée à 16 élèves : jusqu'à 2 élèves de 6e, 4 élèves de 5<sup>ème</sup>, 5 élèves de 4<sup>ème</sup> et 5 élèves de 3<sup>ème</sup>.

Les élèves sont affectés dans des classes dont l'emploi du temps sera aménagé pour pratiquer le vendredi de 13 h 45 à 16 h 45. Le trajet aller et retour vers les clubs partenaires est organisé par le collège et les clubs. Les élèves sont amenés sur le lieu de pratique en minibus.

Intégrer cette section nécessite une forte motivation et un niveau sportif reconnu car l'élève suit le même cursus que les autres élèves, avec en plus, les entraînements, voire les compétitions UNSS.

Les élèves sont engagés sur un parcours de 4 ans s'ils intègrent le dispositif en 6e, et 3 s'ils l'intègrent en 5<sup>ème</sup>.

## **Comment sont organisées les séances ?**

La formation sportive est assurée par les éducateurs des clubs partenaires et les professeurs d'EPS du collège.

Les séances se déroulent tous les vendredis de 13h45 à 16h45.

Les séances d'entraînements sont notées à l'emploi du temps. Un suivi régulier du comportement et des résultats est réalisé en relation avec les professeurs principaux, les éducateurs, et le coordonnateur de l'option.

Une appréciation est portée par celui-ci chaque trimestre sur le bulletin scolaire dans une rubrique spécifique.

Les élèves sont obligatoirement inscrits à l'association sportive et participent aux compétitions organisées par l'UNSS pour représenter le collège.



## Collège Les Salières

Avenue de Philippsburg  
17410 Saint Martin de Ré  
Téléphone : 05 46 09 42 91  
Mèl : ce.0171034G@ac-poitiers.fr



Le matériel est prêté. Une combinaison intégrale d'hiver (4/3mm) personnelle est cependant exigée.

### Comment postuler ?

Il vous faut compléter et transmettre le dossier ci-joint au collège.

Pour les candidatures extérieures, merci de joindre une copie des bulletins de l'année précédente et de l'année en cours.

Les candidatures seront étudiées par rapport à plusieurs critères :

- L'attitude et la motivation, la volonté de progresser et de découvrir.
- Les appréciations des bulletins scolaires et de la vie scolaire.
- Le contenu de la lettre de motivation.
- Le niveau déjà atteint dans les activités de l'option sports nautiques
- Le niveau d'aisance au test de l'ASSN (attestation scolaire du savoir nager).
- La capacité à prendre en compte les conseils et les appréciations.
- Les appréciations des professeurs d'EPS.
- L'appartenance à une structure fédérale (club) pourra être valorisée.

### Et pour mon admission ?

L'admission définitive sera décidée par une commission composée par le chef d'établissement et le professeur coordonnateur, après examen des dossiers scolaires et avis de nos partenaires sur les capacités de progression sportives.

Une liste complémentaire sera établie pour compléter l'effectif en cours d'année si besoin.

Si vous êtes admis, les formalités d'inscription devront être effectuées au plus vite. Il vous sera alors demandé de nous retourner la confirmation d'inscription afin de finaliser l'affectation en section sports nautiques.

### Que faut-il savoir une fois admis ?

L'admission n'entraîne pas le maintien définitif dans la section durant toute la scolarité. En effet, les bilans hebdomadaires et mensuels, les évaluations scolaires trimestrielles (travail, comportement) ainsi que le bilan du niveau sportif acquis, pourront suspendre à titre provisoire voire définitif la participation à la section Sports Nautiques. La famille sera régulièrement informée par le coordonnateur des bilans et des éventuelles conséquences.

### Et après la 3<sup>e</sup> en section sportive ?

Une scolarité en section sportive surf ou planche à voile peut être envisagée :

- Au lycée Dautet de la Rochelle en section sportive voile
- Au Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc en section sportive surf
- Ou tout autre dispositif dans les autres départements (pôles espoirs et sections sportive).



**Collège Les Salières**  
 Avenue de Philippsburg  
 17410 Saint Martin de Ré  
 Téléphone : 05 46 09 42 91  
 Mèl : ce.0171034G@ac-poitiers.fr



## SECTION SPORTIVE SPORTS NAUTIQUES

**2020-2021**

Nom – Prénom de l'élève :

.....

Niveau demandé pour l'année scolaire 2021-2022 :

6<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup>

Ecole ou collège fréquenté lors de l'année 2020-2021 :

.....

N° d'ordre	Désignation des pièces	Colonne réservée au contrôle
1	Règlement intérieur de la section sportive signé	
2	Renseignements généraux et sportifs complétés	
3	Lettre de motivation	
4	Photocopie des <b>deux premiers bulletins trimestriels de l'année en cours</b>	

### **TRES IMPORTANT !**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.

EN CAS D'ADMISSION EN SECTION SPORTS NAUTIQUES, IL VOUS EST RAPPELÉ QUE CE DOSSIER NE CONSTITUE PAS L'INSCRIPTION AU COLLEGE.

LES ELEVES HABITANT EN DEHORS DU SECTEUR DU COLLEGE DOIVENT DEMANDER UNE DEROGATION DE LA CARTE SCOLAIRE AUPRES DE L'INSPECTION ACADEMIQUE.



## Règlement de la Section Sports Nautiques

**Article 1 :** Tout élève de CM2, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> peut faire acte de candidature pour intégrer la section sportive l'année scolaire suivante.

Les élèves étant déjà dans le dispositif sont prioritaires l'année d'après.

En revanche, l'intégration dès la classe de 6<sup>e</sup> ne préjuge pas de la poursuite dans ce dispositif. Cette année de 6<sup>e</sup> en section sportive scolaire est probatoire.

**Article 2 :** Il est désigné un remplaçant par niveau de classe pour pallier à l'absence d'un titulaire. L'objectif de ce dispositif est que les cours se déroulent toujours au complet.

Les élèves choisis en remplaçants peuvent décliner cette offre jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet suivant les tests de sélection.

**Article 3 :** Tout élève déclaré inapte par un certificat médical doit avertir les remplaçants qui s'organiseront. L'élève ayant un certificat médical est autorisé à quitter l'établissement. Sinon, il restera au collège.

**Article 4 :** En cas d'absence injustifiée et non signalée au professeur, l'élève se verra sanctionné d'une suspension pour la séance suivante.

**Article 5 :** Tout élève faisant preuve d'une attitude incompatible aux attentes de cette section ou plus généralement au collège est passible de suspension de l'activité. La durée de suspension est déterminée en relation avec l'équipe de direction du collège.

Si ce comportement ne s'améliore pas, il peut être décidé d'une exclusion définitive de la section sportive. Cette place sera alors récupérée par un remplaçant.

**Article 6 :** Dans la mesure où la section se déroule avec des éducateurs des clubs sportifs partenaires, les élèves doivent autant de respect envers les professeurs qu'envers les éducateurs, qui font pleinement partie de la communauté éducative.

**Article 7 :** Les élèves devront se conformer aux consignes et aux règles de sécurité données par les professeurs ou les éducateurs.

**Article 8 :** Une évaluation de compétence est réalisée à chaque fin de trimestre. Une permutation titulaire/remplaçant pourra être décidée à cette occasion.

**Article 9 :** Chaque élève intégrant le dispositif doit être licencié à l'UNSS et participer aux compétitions de surf ou de voile pour représenter l'association sportive du collège.

**Article 10 :** Du matériel souvent coûteux sera prêté aux élèves. Ceux-ci s'engagent à l'utiliser correctement.

Toute dégradation volontaire sera facturée à la famille de l'élève fautif.

**Article 11 :** Chaque élève intégrant le dispositif doit avoir les vêtements iso thermiques adéquats. (Combinaison 4/3 minimum, chaussons, gants).

**Article 12 :** En cas de pratique sur un lieu plus éloigné, il sera éventuellement annoncé un retour plus tardif. Les représentants légaux, ou une personne désignée par ceux-ci, s'engagent à venir récupérer leur enfant à l'heure donnée.

**Article 13 :** Les élèves peuvent être récupérés sur le lieu de pratique par leurs parents, avant le départ des minibus pour le collège. Les responsables légaux devront fournir un courrier en début d'année à la vie scolaire.

**Signature de l'élève :**

**Signature des parents :**



ACADÉMIE  
POITIERS  
UNIVERSITÉ DE  
LA RÉGION NANTAISE  
MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Collège Les Salières**  
Avenue de Philippsburg  
17410 Saint Martin de Ré  
Téléphone : 05 46 09 42 91  
Mèl : ce.0171034G@ac-poitiers.fr



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Etat Civil de l'élève :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

Etablissement scolaire fréquenté actuellement : .....

Etes-vous licencié dans un club nautique cette année ? Oui / Non

Si oui, lequel ? .....

### Responsable Légal n° 1

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone domicile : .....

Téléphone portable ..... Adresse e-mail : .....

### Responsable Légal n° 2

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone domicile : .....

Téléphone portable : ..... Adresse e-mail : .....



**Collège Les Salières**  
 Avenue de Philippsburg  
 17410 Saint Martin de Ré  
 Téléphone : 05 46 09 42 91  
 Mèl : ce.0171034G@ac-poitiers.fr



ACADÉMIE  
 POITIEUX  
 MINISTRE DE  
 L'ÉDUCATION NATIONALE  
 MINISTRE DE  
 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
 ET DE LA RECHERCHE

## RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

### Parcours Sportif de l'élève

Activité sportive pratiquée	Forme de pratique (club, stage, loisirs)	Dates – Durée fréquence d'entraînement	Niveaux, résultats, diplômes

### Cadre réservé au Club et à l'entraîneur et/ou au professeur (d'EPS et Professeur Principal au collège)

**Avis sur la candidature en Option Sports Nautiques pour les enseignants :** décrivez les qualités de l'élève, sa capacité à lier étude et pratique physique intense : niveau scolaire, travail, comportement général, vie en groupe, respect d'autrui, adaptabilité.

**-Si licencié(e)- Avis sur la candidature pour l'entraîneur :** Niveau technique (fondamentaux individuels), sens marin, état d'esprit, investissement, sens de l'effort.





## SECTION SPORTS NAUTIQUES

### AUTORISATION PARENTALE

### POUR PARTICIPER A LA JOURNEE DE DETECTION

**Lundi 17 mai 2021**

Je soussigné,

M.....

Représentant légal de

l'élève : .....

Niveau :

6<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup>

Autorise mon enfant à participer à la journée de détection de la section sports nautiques  
qui aura lieu au collège Les Salières.

A \_\_\_\_\_, le

Signature

(représentant légal)